

Le gouvernement déploie sa stratégie pour l'emploi des personnes handicapées

Malgré une légère diminution cette année, le taux de chômage des gens en situation de handicap reste très élevé.



En dépit des différentes initiatives mises en œuvre et une obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) fixée à 6 % de l'effectif des entreprises, l'insertion et le maintien des personnes en situation de handicap dans le monde du travail restent marginaux.

À l'occasion de la 23e Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, le gouvernement déploie sa stratégie, fruit de dix-huit mois de concertation avec les partenaires sociaux, employeurs et acteurs du secteur du handicap. Trois membres du gouvernement: la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, la secrétaire d'État aux Handicapés, Sophie Cluzel, et le secrétaire d'État de Bercy, Olivier Dussopt, mettront en place, ce lundi, un comité de suivi et d'évaluation de cette politique de l'emploi.

Plus de 507.000 handicapés inscrits à Pôle emploi

Parmi les 2,8 millions de personnes en âge de travailler reconnues handicapées en France, en 2019, 988.000 sont en emploi, selon l'association APF France handicap. Mais ce public connaît des périodes d'inactivité plus longues que la normale, et son taux de chômage (18 %) reste très important. Même si celui-ci a amorcé une très légère baisse cette année, il est deux fois plus élevé que celui des personnes valides. Actuellement, plus de 507.000 handicapés sont inscrits à Pôle emploi.

Plusieurs facteurs expliquent ces mauvais chiffres. À commencer par la difficulté à trouver de l'information, pour savoir auprès de quel organisme entamer les bonnes démarches. Ces recherches s'apparentent à un véritable parcours du combattant, tout particulièrement pour les personnes dont le handicap survient au cours de la vie, comme c'est le cas dans 80 % des situations. Découragées, elles sombrent fréquemment dans une désinsertion professionnelle progressive. Du côté des employeurs, la complexité administrative relative à l'embauche d'un handicapé s'avère souvent dissuasive. Sans compter les préjugés, qui perdurent. Les entreprises ne voient que le caractère obligatoire de l'OETH de 6 %, et n'imaginent pas qu'un handicapé puisse contribuer au développement et à la performance de leur entreprise. Il est vrai toutefois que le manque de qualification des handicapés est un véritable frein. Selon Pôle emploi, seuls 27 % des demandeurs d'emploi invalides ont un niveau de formation au moins égal au baccalauréat. D'où l'importance

d'une montée en compétences de ce public.

Du côté des employeurs, la complexité administrative relative à l'embauche d'un handicapé s'avère souvent dissuasive.

C'est donc l'ensemble de ces obstacles que veut lever le gouvernement. Parmi les actions engagées pour inciter les entreprises à embaucher, la refondation de l'OETH sera enclenchée dès 2020. Par ailleurs, pour mettre fin à la situation absurde qui oblige un handicapé - par exemple un trisomique - à renouveler périodiquement sa reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH), celle-ci sera définitive en cas de handicap irréversible. Une offre d'accompagnement personnalisé sera également proposée aux demandeurs d'emploi handicapés. Et une plateforme numérique nationale d'information d'orientation et de services pour les handicapés sera lancée.

«Toutes ces mesures du gouvernement peuvent être efficaces mais elles prendront du temps», prévient le président d'APF France handicap, Alain Rochon.

Le Figaro